

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 7 juillet 2023

Le Département approuve le Schéma régional de santé 2023-2028 de l'ARS, sous réserve que ses avis et propositions soient pleinement pris en compte

Les élus du Département du Loiret, réunis en commission permanente le 7 juillet 2023, ont émis un avis favorable sur le Schéma régional de santé 2023-2028, sous réserve de la prise en compte de certaines observations et propositions.

- la nécessité de former les professionnels de santé à la prévention et à la promotion de la santé, ainsi que de renforcer la collaboration entre les Contrats locaux de santé (CLS) et les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).
- améliorer la couverture vaccinale en lançant des campagnes de sensibilisation et en étendant la vaccination contre la grippe. Il est également crucial de simplifier l'offre en santé sexuelle et de proposer des actions spécifiques en faveur des personnes en situation de handicap.
- soutenir l'organisation d'événements dédiés à l'éducation thérapeutique du patient dans le cadre de l'offre itinérante du Département. De plus, le Département insiste sur la nécessité de limiter l'exposition des enfants aux polluants environnementaux et de promouvoir des investissements en phase avec les enjeux climatiques et de santé.
- En ce qui concerne les personnes âgées, la nécessité de mieux préparer les retours d'hospitalisation. Le Département propose une évaluation des besoins dès leur retour, réalisée par une équipe mobile multidisciplinaire, et une meilleure communication des offres de soins urgents et non programmés.
- la coordination des interventions et la mise en place d'un carnet de liaison numérique pour les acteurs au domicile.
- la création de structures de vie pérennes pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.
- le Département exprime son soutien au choix de vie des personnes âgées en privilégiant le maintien à domicile, mais émet des réserves concernant la proposition d'établir un gérontopôle.
- En matière de santé mentale, le Département encourage l'installation de professionnels de santé mentale sur le territoire et souligne l'importance de sécuriser le parcours de santé des patientes et de leurs nouveau-nés de l'anté au postnatal.

Le schéma régional de santé (SRS) détermine les objectifs en matière de santé et d'autonomie qui guideront l'action de l'ARS et de ses partenaires de 2023 à 2028, dans le respect des compétences et des leviers de chacun.

La préparation de ce document stratégique s'est basée sur un diagnostic de la situation de santé et des déterminants de la population de la Région Centre-Val de Loire. Les travaux ont réuni des experts, des représentants d'usagers, des professionnels de santé, des établissements de santé, des acteurs institutionnels et des collectivités territoriales.

Il reconnaît notamment la place et le rôle important des conseils départementaux en matière de protection maternelle et infantile, de prise en charge des personnes âgées et handicapées, d'attractivité des territoires, d'inclusion numérique.

Une consultation écrite a été organisée par l'ARS entre mars et avril 2023 sur un premier projet. Le Département a transmis sa contribution le 14 avril 2023. Plus de 100 contributions ont été reçues. Les thèmes majeurs qui ont émergés ont été la prévention, la démographie, l'attractivité, et des propositions concernant les personnes âgées et handicapées.

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr